

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° **52_170626**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGRICULTURE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Acquisition d'une parcelle de terrain auprès de la Copropriété « Campagne Valérie » dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la station du Val'Tram

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°52_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)**Madame Clémentine FARDOUX rapporte :**

Dans le cadre des aménagements des abords de la station du Val'Tram « Campagne Valérie », il a été convenu de modifier l'accès à l'impasse des Bambous.

Actuellement cet accès est assuré en traversant la copropriété dénommée « Campagne Valérie » à partir de l'avenue Marcel Paul et au terme des travaux, l'accès sera restitué le long du stade, mitoyen du groupe scolaire Victor Hugo.

Pour autant, l'aire de manœuvre pour les véhicules nécessite l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 8 m² auprès de la copropriété « Campagne Valérie », qui a accepté de consentir cette cession à l'euro symbolique.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique auprès de la copropriété « Campagne Valérie » d'une bande de terrain d'environ 8 m², nécessaire aux aménagements du nouvel accès de l'impasse des Bambous.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code civil ;

VU le plan de principe des aménagements des abords de la station Val'Tram « Campagne Valérie » annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des aménagements des abords de la station du Val'Tram « Campagne Valérie », il a été convenu de modifier les conditions d'accès à l'impasse des Bambous ;

CONSIDÉRANT que la copropriété « Campagne Valérie » a accepté de céder cette emprise à la Commune à l'euro symbolique ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir, auprès de la copropriété « Campagne Valérie » une bande de terrain d'environ 8 m² afin de permettre les aménagements du nouvel accès de l'impasse des Bambous,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'acquisition auprès de la copropriété « Campagne Valérie » d'une bande de terrain d'environ 8 m² à l'euro symbolique ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents annexes, en l'étude de Maître BENITA notaire à Aubagne.

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 013-211300058-20260619-52_170626-DE

webdelib

Délibération n°52_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME